

L'ÉCHO DU VERGER



SAINT-MARTIN
D'AUXIGNY



L'année 2024 débute sous l'actualité des conflits qui se multiplient ou perdurent, notamment en Ukraine, en Israël et à Gaza. À l'heure où j'écris ces quelques lignes, c'est le monde agricole qui fait part de ses énormes difficultés.

Dans une période de crise économique comme nous la vivons, le monde rural qui est le nôtre doit pouvoir poursuivre sa modernisation tout en conservant notre qualité de vie. Il faut savoir rester optimiste pour faire évoluer la situation. Devant tous ces enjeux, nous nous devons d'être acteurs et solidaires.

La crèche associative Haut Comme Trois Pommes, malgré le professionnalisme et la bonne gestion reconnue, a connu des problèmes de trésorerie. C'est pourquoi notre commune a versé une aide de 16 000 € pour 2023. Merci à la CAF pour son soutien indéfectible.

Le nouveau plan d'adressage est opérationnel. Nous savons que ce travail nécessaire est très peu populaire. Je tiens à vous remercier pour votre implication et votre compréhension qui dans la très grande majorité des cas étaient au rendez-vous.

Le projet de création de jardins partagés et d'espaces de rencontre est maintenant terminé et en attendant la future inauguration, les jardiniers intéressés peuvent se manifester en mairie. Cet espace résolument vert et protégé vient compléter un bel ensemble multi-activités proche des écoles et du centre-ville.

Dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour contenir nos dépenses d'énergie, c'est au tour du bâtiment de l'école maternelle d'être rénové. Suite à l'étude énergétique des bâtiments, ce site est apparu le plus énergivore de notre patrimoine communal. L'Etat encourage, par sa politique, l'amélioration thermique des bâtiments et ce projet devrait en fonction des aides et du résultat de l'appel d'offres, être réalisé en 2024. La Région Centre Val de Loire, également impliquée, a aussi été sollicitée pour des aides financières.

Les travaux de création de la résidence seniors arrivent à échéance et 10 logements adaptés pourront recevoir leurs premiers locataires au printemps prochain.

L'année 2024 sera consacrée à la finalisation du projet de rénovation du centre bourg dans le cadre des Petites Villes de Demain. Ainsi, l'appel d'offre pour choisir le maître d'œuvre est en cours comme la recherche des financements pour préparer au mieux la phase de travaux. Le problème de l'accès aux soins est généralisé en France et particulièrement dans notre département. Notre modèle évolue et nous avons la chance d'avoir une offre diversifiée de professionnels de santé sur notre commune. Pour certains d'entre vous, cela n'est peut-être pas suffisant, mais notre situation est plutôt enviable comparativement à beaucoup de secteurs ruraux.

Notre politique communale est tournée vers la sauvegarde de nos services et commerces. Seuls les futurs aménagements, malgré nos efforts, ne pourront suffire à les pérenniser. Il nous faut pour pouvoir les soutenir, simplement les fréquenter.

Dans le cadre de la politique enfance jeunesse développée par la communauté de communes Terres du Haut Berry, le besoin criant d'un centre de loisirs s'est fait jour sur le secteur des Aix d'Angillon. D'un montant estimatif de plus de quatre millions d'euros, les travaux ont débuté sur l'ancien site de la piscine et un bel espace sera bientôt aux services des plus jeunes du territoire. Cet ensemble complètera le maillage de structures destinées aux jeunes pour l'équilibre du territoire.

C'est l'heure pour vos élus de bâtir le budget 2024 qui sera adopté en avril. Exercice compliqué avec la conjoncture et nos espoirs de pouvoir financer, sans alourdir la dette, les besoins d'une commune comme la nôtre toujours en expansion démographique.

Nous croyons fortement en notre potentiel et l'équipe municipale ne ménagera pas ses efforts pour construire l'avenir de notre commune.

Fabrice Chollet,
Maire de Saint-Martin d'Auxigny



04

**Vie
communale**



**Fête de la
musique**

09



14

**Programme
de la Bibliothèque**

**#65
MARS 2024**



Vie communale	4
Comptes-rendus des conseils municipaux	12
Bibliothèque	14
Travaux	15

Directeur de la publication : Fabrice Chollet
Responsable de la commission : Anne-Marie Oswald
Membres de la commission communication :
Didier Pajon, François Thomas, Florence Clavier,
François-Régis Thinat, Céline Compain.
Crédits photos : Mairie de Saint-Martin-d'Auxigny
Tirage 1300 exemplaires.
Conception et réalisation : Agence Terreweb

ÉTAT CIVIL 2023

NAISSANCES

- ASSADET GONZALEZ Raphaël, Mario, Pascal, né le 26 mai 2023
- BRUN Izia, Margaux, Mauricette, née le 2 mai 2023
- DEPARDAY Noa, né le 25 mai 2023
- FRANÇOIS DECOURTIAT Selenna, née le 1er novembre 2023
- MALLET Raphaël, Pierre, Gilles, né le 1er mai 2023
- MORLIXA Tessa, née le 31 août 2023
- PROT Margaux, Coline, née le 14 juillet 2023
- ROUSIERE BESSON Émile, James, Élio né le 14 juillet 2023

MARIAGES

- JACQUIN Camille & MAGNE Jean-François, le 20 mai 2023
- KLÉMENT Laura & SCHATZ Mickaël, le 20 mai 2023
- COURCEAU Jennifer & MONTECCHIO Guillaume, le 27 mai 2023
- SOUSA Mélanie & DOS SANTOS André, le 15 juillet 2023
- ROBERT Morgane & GOYETCHE Paul, le 22 juillet 2023
- LABORDE Annabelle & NADAL Rémi, le 12 août 2023

DÉCÈS

- BACHELERIE Marie, Thérèse, décédée le 8 août 2023
- BESSON Dominique, Albert, décédé le 31 janvier 2023
- BESSON François, Jean, Jacques, décédé le 31 mai 2023
- BONNET Jean, Robert, Pierre, décédé le 23 mars 2023
- CHABOT Jean-Claude, décédé le 19 décembre 2023
- CHARDON Anne-Marie née BÉNARD, décédée le 30 septembre 2023
- COUSIN Gérard, décédé le 25 août 2023
- DE CASTRO ARAUJO José, Maria, décédé le 2 décembre 2023
- IEZZI Rita, décédée le 30 août 2023
- JASINSKAS Jessy, Jean, Michel, décédé le 9 janvier 2023
- LANOUE Maria De Jésus née GONÇALVÈS, décédée le 25 juin 2023
- MAILLET Daniel, Marie, Joseph, décédé le 14 octobre 2023
- MASSONAT Bernard, Pierre, Maurice, décédé le 1er octobre 2023
- MUTAMBAY Naël, décédé le 26 août 2023
- PEAUDECERF Alain, François, décédé le 19 avril 2023
- PERRONE Henri, Maurice, Jacques, décédé le 2 janvier 2023
- RIBBENS Andréa née PECQUEUR, décédée le 16 mars 2023
- SUBTIL Anne, Charlotte, Andréa née OLIER, décédée le 25 mai 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNC

L'Assemblée Générale UNC (Anciens Combattants) de la section Locale de Saint Martin d'Auxigny s'est tenue le 28 janvier 2024. Dix adhérents présents sur un effectif cotisant de vingt, les autres adhérents étant retenus pour problème de santé ou familial.



Une minute de silence a été observée en début de séance à la mémoire de nos OPEX décédés en 2023 ainsi que pour notre défunt en section : Mr Alain Peaudecerc et une pensée pour le massacre du 07 octobre 2023 perpétré en Israël. A cette assemblée étaient présents également: Mr Fabrice Chollet , Mme Laurence Pajon, Mme Florence Clavier, correspondante Défense au sein du conseil municipal, Nous comptons deux nouveaux adhérents: Mme Monique Peaudecerc et Mr Fabrice Chollet. A la suite du rapport moral, des rapports d'activités et du bilan financier positif dont le quitus fut approuvé par tous les présents , le président Charles Boisselet a remis la médaille du mérite UNC à France Clavier et à Didier Clavier pour le service rendu à l'association depuis 1997 pour la secrétaire et 2000 pour le trésorier et porte-drapeau.

Après les félicitations d'usage, un rafraîchissement a été offert à tous les participants.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE LA COMMUNE

– Population totale –

2544
HABITANTS

Populations légales au 1er janvier 2021
en vigueur à compter du 1er janvier 2024

Population municipale : 2505
Population comptée à part : 39
Population totale : 2544

Définitions des catégories de population :

• **La population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

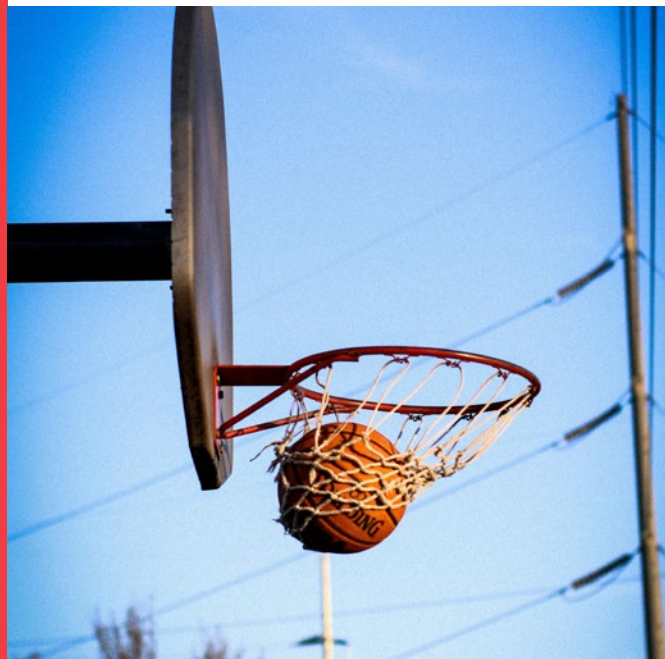
• **La population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
- les services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
- les communautés religieuses ;
- les casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;

• **La population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

VIE COMMUNALE

Projet d'une aire sportive sur la commune



La préservation et la mise en valeur de la zone humide du pré bertaus sont des actions majeures identifiées dans le cadre du projet global de revitalisation du centre bourg de la commune. Elles ont pour objectif de créer un lieu d'échanges et de partage entre les différents usagers grâce à plusieurs opérations, parmi lesquelles, la création d'une aire de sports et de loisirs intergénérationnelle, afin d'offrir un lieu d'activités de plein air accessible à tous.

L'aménagement de cette aire dédiée aux sports et loisirs, située à proximité du pré Bertaus, et proche des écoles et du stade, viendra compléter et diversifier l'offre d'équipements et de services existante pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Cette opération va consister en l'installation d'équipements sportifs intergénérationnels et de jeux pour enfants, adaptés, accessibles et inclusifs, le tout en tenant compte du cadre paysager et de la vocation environnementale du site.

CRÈCHE HAUT COMME TROIS POMMES



La crèche associative Haut Comme Trois Pommes est née de la volonté commune de parents et de la municipalité de Saint Martin d'Auxigny en 2002. D'une capacité initiale de 18 places, elle a grandi en ouvrant 2 places supplémentaires en 2018 pour répondre à la forte demande et grâce aux aides de la CAF. La surface a été augmentée de 120 m² et l'espace a été entièrement repensé pour améliorer la qualité de l'accueil. Le modèle parental est vertueux avec la participation des parents au fonctionnement de la structure.

Suite à la fusion des Communautés de Communes, Terroirs d'Angillon, Hautes terres en Berry et les Terres Vives en Terres du Haut Berry le mode de financement a changé.

L'ensemble des communes des Terres Vives participaient au financement des crèches associatives.

Depuis la fusion en 2017 la communauté de communes à la compétence petite enfance et gère directement trois crèches communautaires Allouis, les Aix d'Angillon, et Moulins sur Yèvre qui étaient communautaires, et soutient les structures associatives d'Henrichemont, Saint Eloy de Gy et Saint Martin d'Auxigny.

Les réformes successives, l'aide de la CAF d'environ 70%, la subvention du Département et l'aide de 400 € par place de la communauté de communes ne permettent plus à la structure d'assurer un équilibre financier, malgré la qualité reconnue de la gestion de cette crèche.

C'est pourquoi pour 2023, après 2 réunions, la CAF, le Département du Cher, la Communauté de communes et la commune de Saint Martin ont attribué des subventions exceptionnelles pour sauver la structure. D'autres communes ont fait part de leur intention d'apporter également une aide. C'est 16 000 € pour notre commune.

Le problème de financement est structurel pour l'ensemble des crèches associatives du département et se pose la question de qui paie ? Pour mémoire, les structures communautaires ont un reste à charge affichés d'environ 85 000 € pour une structure équivalente sans compter les investissements. Le soutien de base communautaire est de 8 000 € pour la crèche Haut Comme Trois Pommes. En résumé une crèche associative coûte moins cher par place (-2000 € en moyenne) et malheureusement se retrouve en difficulté.

Nous apportons tout notre soutien à l'équipe de professionnels et à l'équipe de bénévoles de l'association et sommes persuadés qu'une solution pérenne sera trouvée entre les cofinanceurs pour que ce formidable outil nécessaire soit conforté.

NOUVELLE NUMÉROTATION

L'année 2024 va connaître, dans ses premiers mois, la finalité de l'action entreprise depuis deux ans, à savoir : « La Dénomination et la Numérotation des voies ».

POURQUOI cette action ?

La dénomination et la numérotation des voies normées sont Obligatoires pour toutes les communes. En effet, les communes doivent créer une base d'adresses locales selon la loi 3Ds adoptée définitivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat les 08 et 09 février 2022 et plus précisément selon l'article suivant : « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ».

L'inexistence d'adresses précises et référencées entraîne de nombreux préjudices qui peuvent être graves pour notre vie quotidienne (Service de secours d'urgence, Pompiers, SAMU, Coordonnées GPS, Acheminement des courriers et colis, fournisseurs d'électricité ou de gaz...)

Pour mener à bien cette action, un groupe de travail communal a été mis en place afin de définir :

- Le périmètre géographique d'intervention (tout le territoire communal, le tracé des voies, le point de référence.)
- Le type de numérotation (Classique ou métrique)
- Le libellé de la voie (rue, route, chemin, impasse, cour, référence au cadastre et aux lieux-dits).
- Proposition sur la numérotation de la voie (numéros pairs à droite, impairs à gauche, un seul numéro par entrée, prise en compte des nouvelles constructions, suppression quasi générale des extensions Bis, Ter, etc.).

Une fois ce travail de préparation effectué, en collaboration avec la Poste, une réunion publique pour tous les habitants de la commune s'est déroulée le vendredi 10 novembre 2023 à la salle des fêtes.

Après la présentation par Mr Fabrice CHOLLET, Maire et Mr DESCHATRETTE de la Poste, chacun des participants a pu poser toutes les questions qu'il souhaitait et se renseigner auprès des membres de la commission. Des secteurs ayant été déterminés et deux élus par secteur pouvaient répondre aux questions particulières des habitants. Pour les administrés qui n'avaient pas pu être présents lors de cette réunion publique, des permanences en mairie ont eu lieu les 18 et 22 novembre 2023.



Pour une meilleure visibilité, le Conseil municipal a opté pour homogénéiser la couleur des plaques de numérotation et des plaques de rues : elles seront bleues en émail.

Courant janvier 2024, chacun des habitants concernés a reçu un courrier l'informant des modifications.

Ces changements vont entraîner des démarches administratives pour certaines personnes, mais sachez que :

- La carte d'identité, le passeport et le permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse,
- La déclaration de vos nouvelles coordonnées est possible simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés sur le site officiel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

puis **“Accéder à la démarche en ligne”**

- **Services en charges des cartes grises**
- **Service des impôts**
- **France Travail**
- **Sécurité sociale**
- **Caisses de Retraite**
- **Fournisseurs d'énergie**

Bien entendu, vos nouvelles coordonnées seront à déclarer directement auprès de vos banques, mutuelles, assurances, communauté de commune (eau et gestion des déchets), ...

La distribution des plaques de numéros s'est déroulée les samedis 27 janvier et 03 février 2024 et les mercredis 31 janvier et 07 février 2024. L'installation des poteaux pour les panneaux de rues et la pose des nouvelles plaques ont débuté courant janvier et doivent se terminer dans le mois de février 2024. Cette fourniture et pose de signalétique a été confiée aux Ets LACROIX City.

Cet investissement obligatoire et nécessaire est estimé à 53 162,00 € HT, nous avons obtenu de l'état au titre de la DETR une subvention de 18 402,00 € HT soit un coût net pour la commune de 34 760,00 € HT, à cela s'ajoute des démarches administratives supplémentaires pour la commune et les habitants concernés, mais :

Grâce aux ADRESSES NORMÉES les missions de SERVICE PUBLIC et les conditions de SÉCURITÉ seront les mêmes pour l'ensemble des administrés de notre commune.

Ouverture des jardins partagés



L'aménagement de la zone du Pré Bertaus, à côté de l'école maternelle, est pratiquement terminé. Cet espace est constitué d'un verger partagé ouvert à tous et de 10 parcelles mises à la disposition de jardiniers amateurs volontaires, désireux de s'adonner à une activité de plein air et de se procurer des aliments frais et sains dans un esprit convivial et solidaire.

Ces jardins seront en location pour 12€/an et accordés prioritairement aux martinois ne disposant pas d'espaces extérieurs. Quant au verger, chacun pourra aller y récupérer des fruits quand les arbres seront productifs. Afin de vous présenter ces nouveaux équipements et vous en expliquer le fonctionnement, nous serons heureux de vous accueillir sur le site le samedi 09 mars de 10h à 12h.

Venez nombreux visiter ce nouvel espace naturel de la commune. Toutefois, si des personnes sont intéressées pour une parcelle, elles peuvent dès maintenant se faire connaître auprès de la mairie.

CAMPING : SEULS LES CHALETS RESTERONT OUVERTS À LA LOCATION CETTE ANNÉE !

Lors de la saison 2023, le Camping Municipal des Plantes a rencontré quelques difficultés liées, entre autres, à l'installation des gens du voyage qui a généré beaucoup de problématiques comme les nuisances sonores, les nuisances visuelles (amoncèlement de déchets) et à juste titre, le mécontentement des riverains. Après discussions et réflexions au sein de la Commission Cadre de Vie d'une part puis au sein du Conseil Municipal du 8 janvier 2024 d'autre part, nous avons convenu de ne pas ouvrir le camping pour la saison 2024. Nous profiterons de cette période pour réfléchir à d'éventuels travaux comme la mise en place de bornes de contrôles d'accès et la matérialisation des emplacements. Les chalets resteront ouverts à la location. Nous réfléchissons aussi à d'autres formes d'hébergements.



ÉLECTION DES DÉPUTÉS AU PARLEMENT EUROPÉEN DIMANCHE 9 JUIN 2024

Les élections européennes : pourquoi et comment ?

Le Parlement européen est la seule Institution de l'Union européenne à être élue au suffrage universel direct.

Le Parlement européen constitue l'un des principaux fondements démocratiques de l'Union européenne. Le Parlement décide des actes législatifs qui influencent le quotidien des Européens, il vote le budget annuel de l'Union, il exerce un contrôle sur ses institutions, il se réunit à Strasbourg, environ une fois par mois.

Le Parlement européen est actuellement composé de 705 députés (ils seront 720 après les élections de juin 2024). Les députés siègent par groupes politiques transnationaux (8 actuellement). Les députés européens sont élus tous les cinq ans au suffrage universel direct, à un tour de scrutin. Le dimanche 9 juin 2024, la France élira 81 députés européens. Chaque électeur devra choisir une liste parmi toutes celles, présentées par les partis et groupements politiques. Les candidats seront élus à la représentation proportionnelle, au scrutin de liste et à la plus forte moyenne. Ainsi, les listes ayant obtenu, au moins 5 pour cent des votes, auront, un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Conditions pour voter :

être français, être âgé d'au moins 18 ans, disposer de ses droits civiques, être inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2024.

Et pour les citoyens européens vivant en France, souhaitant participer à l'élection des représentants français : être âgé d'au moins 18 ans, disposer de ses droits civiques en France et dans son pays d'origine, être inscrit sur une liste électorale complémentaire dans sa commune de résidence, s'engager à ne voter qu'en France.

SAMEDI 22 JUIN

Fête de la musique

La prochaine fête de la musique qui aura lieu le samedi 22 juin sera sous le signe de l'éclectisme. Plusieurs artistes locaux de tous styles seront présents, avec notamment Chris Milan (rock, chanson française), Hina (reggae), Hokkai (rap), et Luz (rap). L'Indépendante sera également présente, et la soirée sera clôturée par un DJ.

Cette année, la fête s'installera sur le parking de la salle des fêtes, ou il sera possible de pique-niquer ou de se restaurer sur place. La fête de la musique est organisée par "Saint Martin en Fête", association composée par l'Amicale de La Rose, l'Indépendante et le Comité des Fêtes.

AU PROGRAMME CETTE ANNÉE



Chris Milan

Rock / Chanson française



Hina

Reggae



Hokkai

Rap



Luz

Rap

LES DERNIÈRES
ANIMATIONS
DE LA COMMUNE
**RETOUR
EN IMAGES**

Après-midi récréatif



Marché de Noël



Galette musicale



CONCOURS PHOTO 2024 : À VOS CLICHÉS !

Après avoir relancé avec succès, le Challenge Photo sur notre commune en 2023, nous vous informons que nous renouvelerons ce concours en 2024 et nous vous dévoilons d'ores et déjà le thème : « **La Pomme dans tous ses états** ».

Nous vous rappelons que toutes vos photographies seront exposées lors de la cérémonie des vœux du Maire. Les martinoises et martinois pourront alors voter pour la photo qu'ils préfèrent. Aussi, un jury composé de professionnels décernera le prix pour la photo qui répondra au mieux aux différents critères décrits dans le règlement selon leur regard d'experts.

Pour toutes informations complémentaires :
www.saintmartin-auxigny.fr



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS COMMUNALES 2024



Carnaval
16 MARS

—
Bourse à la layette
23 MARS

—
Chasse aux œufs
6 AVRIL • AU STADE

—
**Fête de la Saint
Georges**
DIMANCHE 28 AVRIL



Brocante
5 MAI

—
**Troc
plantes**
19 MAI

—
**Concert de
l'Indépendante**
DIMANCHE 26 MAI

—
**Elections
européennes**
9 JUIN



**Fête de
la musique**
22 JUIN

—
**Repas
des aînés**
27 JUIN

—
**Fête du
14 Juillet**



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI 5 FOIS DEPUIS LA PARUTION DE NOTRE DERNIER ECHO DU VERGER ET IL A ÉTÉ AMENÉ À DÉLIBÉRER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

Conseil municipal du 25/09/2023 :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2023
- Compte rendu des décisions prises par le maire :
 - Attribution du marché assurances 2024 à 2027
 - Approbation de la convention portant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) entre l'Anah, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et les communes de Saint Martin d'Auxigny, des Aix d'Angillon et de Menetou Salon

ENFANCE

- Convention relative à la mise à disposition du centre nautique de Saint Germain du Puy pour l'année scolaire 2023/2024

FINANCES

- Budget principal 2023 – décision modificative n°2/2023
- Approbation de la signature du contrat de territoire 2022/2026 valant convention entre le Département du Cher, la CCTHB, les communes des Aix d'Angillon, Henrichemont et Saint Martin d'Auxigny

PATRIMOINE COMMUNAL

- Convention de servitude de passage de canalisations gaz sur la parcelle AD 214 (voie d'accès à la résidence séniors)
- Plan de financement du SDE18 pour l'extension de l'éclairage public route des Galandes
- Plan de financement du SDE18 pour l'extension de l'éclairage public aux Chênes
- Tarifs de location des salles communales 2024 et règlement intérieur
- Mise à disposition de la salle des fêtes à Nature 18

PERSONNEL

- Convention du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le Centre de Gestion du Cher
- Convention de délégation des missions liées à la gestion des assurances statutaires dans le cadre des contrats avec CNP assurances

Conseil municipal du 06/11/2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023
- Compte rendu des décisions prises par le maire

FINANCES

- Budget principal 2023 – décision modificative n°3/2023
- Attribution d'un don en faveur des populations touchées pour le séisme au Maroc
- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour Les Restos du Cœur du Cher

PATRIMOINE COMMUNAL

- Plan de financement du SDE18 pour l'extension de l'éclairage public Impasse des Peupliers
- Mise à disposition de la salle des fêtes à l'Inter-Régimes région Centre-Val de Loire

PERSONNEL

- Ouverture d'un poste d'attaché territorial pour accroissement temporaire d'activité
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (29,50/35ème) et création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20/35ème) et d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (9,50/35ème)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (22,50/35ème) et d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet (12,50/35ème)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (25,30/35ème) et création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (6,30/35ème) et d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (19/35ème)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (31,50/35ème) et création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (20,50/35ème) et d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet (11/35ème)

Conseil municipal du 27/11/2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 2023
- Compte rendu des décisions prises par le maire

ENFANCE

- Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1er degré de la ville de Bourges – Année scolaire 2022-2023

FINANCES

- Détermination du prix de vente de biens mobiliers inutilisés
- Attribution du marché de fourniture et pose de signalétique de rue
M. le maire informe le conseil que ce point est retiré de l'ordre du jour.
- Convention avec CITEO de soutien « communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

BUDGET PRINCIPAL

- Dénomination des rues, voies et places de la commune
- Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCTHB à la commune pour les travaux de création d'une voie d'accès à la résidence séniors
- Location des bureaux situés 5 Place de la Mairie

PERSONNEL

- Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire du CDG18
- Recrutement d'un contrat d'apprentissage

TOURISME

- Détermination des tarifs des chalets 2024

Conseil municipal du 18/12/2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2023
- Compte rendu des décisions prises par le maire

PERSONNEL

- Suppression de postes – modification du tableau des effectifs
- Révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents de la commune de Saint Martin d'Auxigny
- Instauration des heures complémentaires et supplémentaire et de l'IHTS
- Instauration d'un régime d'astreinte
- Instauration et fixation des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET)
- Approbation de la charte informatique de la collectivité
- Avis sur les ouvertures dominicales

FINANCES

- Budget principal 2023 : décision modificative n°4/2023
- Budget principal 2023 : admission en non-valeur
- Budget des logements sociaux 2023 : extinction de créances irrécouvrables
- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association « Haut Comme Trois Pommes »

PATRIMOINE COMMUNAL

- Convention avec Saint Georges sur Moulon relative à la participation aux travaux du cimetière de Saint Martin d'Auxigny
- Lancement d'une procédure de cession d'un chemin rural au lieu-dit « Les Chêneaux Nord »
- Approbation du principe d'un échange de terrain sur l'emprise du chemin rural dit des Rousseaux aux Réteaux (annule et remplace la délibération 20220201-21)

SERVICE À LA POPULATION

Convention relative au service de fourrière des chiens par la SBPA pour l'année 2024

Conseil municipal du 08/01/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023
- Compte rendu des décisions prises par le maire

FINANCES

- Budget principal : Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024
- Demande de la DETR et/ou de la DSIL exercice 2024 à l'Etat pour la réhabilitation de l'école maternelle
- Demande de Fonds verts exercice 2024 à l'Etat pour la réhabilitation de l'école maternelle
- Demande de la DETR et/ou de la DSIL exercice 2024 à l'Etat pour la création d'un espace de loisirs et de sports intergénérationnel au Pré Bertaus

- Demande de la DETR et/ou de la DSIL exercice 2024 à l'Etat pour la réhabilitation de la voirie des Chênes – Tranche 1
- Demande de subvention au Conseil Départemental du Cher au titre des amendes de police dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la voirie des Chênes – Tranche 1

Le programme de la bibliothèque «< tout public >» pour 2024

LES HISTOIRES DU MERCREDI

20 MARS 16H
« LE TABLIER DES ÉMOTIONS »

3 AVRIL 16H
LECTURE CHASSE AUX ŒUFS

19 JUIN 16H
« QUELLE SILHOUETTE ! »

11 SEPTEMBRE 16H
LA RENTRÉE DES ANIMAUX

18 DÉCEMBRE 16H
AU PIED DU SAPIN

LE PRINTEMPS DES POÈTES

16 MARS À 17H
FRED DAUBERT VOUS CHANTE
GEORGES BRASSENS

GRATUIT
SUR INSCRIPTION UNIQUEMENT

LES EXPOSITIONS

30 AVRIL
MARIE CHRISTINE VERDIER

30 SEPTEMBRE
ELIETTE GAURIN

30 NOVEMBRE
GUY CORTET

LES OLYMPIADES DU JEU

Après-midi jeux
intergénérationnel

SAMEDI 19 OCTOBRE À 14H



ET AUSSI...

- 4 SÉANCES AVEC LE RAM ET UNE AVEC EPISOL
(réservées uniquement à des publics ciblés)
- 1 ATELIER OU ANIMATION PROPOSÉ
SUR LA SEMAINE BLEUE DÉDIÉE AUX SÉNIORS
ENTRE LE 30 SEPTEMBRE ET LE 6 OCTOBRE,
- DES ACCUEILS ET ANIMATIONS POUR LES ENFANTS
DE LA CRÈCHE ET DES ÉCOLES

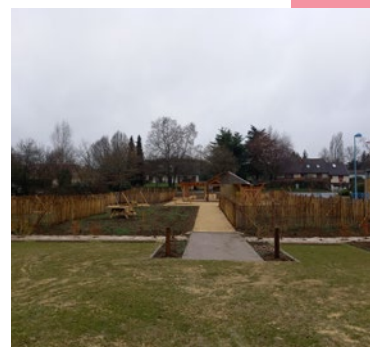
RESIDENCE SENIORS

Malgré un léger retard dans les travaux, les logements devraient être livrés au printemps prochain, la dernière tranche de travaux de voirie étant prévue pour mars/avril 2024.



JARDINS PARTAGÉS ET COLLECTIFS AU PRÉ BERTAUS ROUTE DE MONTBOULIN

Les travaux sont terminés pour les lots gros œuvre et charpente, le lot plantations sera finalisé au début du printemps.



RÉHABILITATION ÉCOLE MATERNELLE, ROUTE DE MONTBOULIN

La consultation des entreprises effectuée par notre architecte (SAS Lacour) est en cours. Le choix des entreprises a été fait courant février pour un début de travaux programmé pendant les congés de Pâques.



ÉTUDE HYDRAULIQUE SECTEUR PLATE & GOYONS

Le résultat de l'étude est arrivé et a été présenté aux riverains lors de deux réunions publiques en septembre dernier. Nous sommes en discussion avec les différents acteurs de ce projet conséquent.

Retrouvez
toutes les
informations
de la commune
sur l'appli
Panneau Pocket !



Egalement + d'actus sur :

www.stmartin-auxigny.fr

et sur



www.stmartin-auxigny.fr
Tél. : 02 48 66 61 61
Email : contact@stmartin-auxigny.fr